

*Concile de Meis.* Clercs majeurs convaincus de ces crimes, & les mineurs font condamnez au fouet ou à la prison.

La troisiéme ordonne que l'Archidiacre fera venir les Prêtres au Synode del'Evêque.

La quatrième renouvelle l'ordonnance du Concile de Verneuil, pour faire rendre compte à ceux qui tiennent des Benefices du Roi.

La cinquiéme porte ce ceux qui tiennent des Eglises dans un Diocése paieront les droits & la cure qu'ils doivent à la principale Eglise.

Les quatre dernieres font dans le Concile de Verneuil.



## CONCILE DE COMPIEGNE.

*Concile de Compiegne.* LE dernier Capitulaire de Pepin est celui qu'il fit à Compiegne en 757. Il contient vingt & un chapitres, qui ne sont presque qu'une repetition des chapitres des Capitulaires precedens, ainsi il est inutile d'en faire ici le détail. Nous ne parlerons point non plus des Assemblées de même nature, tenues sous Charlemagne, parce que nous en avons rapporté les Reglemens en faisant l'extrait de ses Capitulaires.



## II. CONCILE DE NICE'E pour les Images

### VII. GENERAL,

Où sont aussi rapportez les Actes d'une autre Assemblée tenuë à Constantinople l'an 754. contre les Images;

Et les Livres écrits en France contre ces deux Conciles, avec les Lettres des Papes sur ce sujet.

*11. Concile de Nicée.* L'USAGE & le culte des Images étoit reçu communément dans l'Orient, lorsque l'Empereur Leon, surnommé l'Isaurien, élevé à

l'Empire l'an 717. se mit en tête de faire abolir cette pratique. La contestation commença vers l'an 725. Il trouva son chemin le Pape Gregoire II. Germain Patriarche de Constantinople, & S. Jean Damascene. Le premier lui écrivit tres-fortement sur ce sujet. Dans sa premiere lettre il lui represente qu'ayant reçu les années precedentes plusieurs des lettres tres-orthodoxes, il avoit été surpris qu'après dix années il eût entrepris de détruire les Images, & traité d'Idolâtres ceux qui les honorent. Il soutient que le Verbe s'étant rendu visible en prenant la chair humaine, on a pû peindre JESUS-CHRIST. Il prétend même que les premiers Chrétiens ont eu de ses tableaux, & de ceux de Saint Jacques, de Saint Estienne, & des autres premiers Martyrs. Il allegue l'Image que JESUS-CHRIST envoya au Roi Abgar. Il avoué que l'on ne peut peindre la Divinité. Il ajoute que les Images sont tres-utiles pour exciter dans les Fideles des mouvemens de pleté & de componction. Il dit que l'on n'adore pas les toiles & les pierres, mais qu'elles servent à rafraichir la memoire des Saints, & à élever nôtre esprit à Dieu. Il nie aussi qu'on les honore comme des Divinités; mais il dit que si ce sont des Images de JESUS-CHRIST, on dit devant elles, Seigneur J. C. fauvez-nous; & que si ce sont des Images de la Vierge, on dit, Ste Mere de Dieu, intercedez pour nous auprès de vôtre Fils afin qu'il fauve nos ames: si c'est un Martyr, Intercedez pour nous, &c. Il se plaint de ce qu'il ne suivoit plus les conseils de Germain, âgé pour lors de 95. ans, mais qu'il suivoit ceux des fils d'Apollinaire & d'autres personnes semblables. Il l'avertit que c'est aux Evêques & non pas aux Empereurs à juger des dogmes Ecclesiastiques; que comme les Evêques ne se mêlent point des affaires seculieres, il faut aussi que les Empereurs s'abstiennent des affaires Ecclesiastiques. Il lui marque qu'il étoit inutile d'assembler le Concile general qu'il avoit demandé; qu'il n'avoit qu'à cesser de persecuter les Images, & que l'Eglise seroit en repos. Il proteste que bien loin d'exciter des troubles contre lui, il a écrit en sa faveur à tous les Princes d'Occident, & qu'ils étoient résolus de vivre en paix avec lui; mais qu'ayant appris qu'il étoit destructeur des Images, & qu'il avoit envoyé un Officier pour abattre une statuë du Sauveur, ce qui avoit été fait en presence de plusieurs personnes des pais d'Occident, ils avoient cessé d'avoir du respect pour lui; qu'ils avoient abattu ses statuës, & que les Barbares étoient entrez dans la Decapole; qu'ils en avoient chassé ses Magistrats, & pris la Ville de Ravenne,

*11. Concile de Nicée.*